

M. *Dufour*, Inspecteur primaire.
Communiqué par M. *Château*, instituteur à *Segonzac*.

Situation de l'Instruction Primaire en Charente en 1835

Rapport de M. *Du four*, Inspecteur primaire.

J'ai trouvé presque partout, disait-il alors dans son rapport, l'emploi de la méthode individuelle que l'on peut regarder, à juste titre, comme la lèpre des écoles rurales; j'ai vu les salles d'école tombant la plupart de vétusté, d'un aspect sombre et misérable, où de pauvres enfants, serrés les uns contre les autres, attendaient en silence la leçon si courte et si solitaire de la méthode individuelle. Bien peu de communes paient à l'instituteur l'indemnité de logement qu'exige l'article 12 de la loi du 28 juin; il a presque partout la propriété du local où il donne ses leçons; et ce local est toujours très mal approprié à sa nouvelle destination; le matériel de la classe est en rapport avec le reste; il consiste presque partout en une ou deux tables où les élèves se placent en regard les uns des autres.

L'ignorance de la plupart des instituteurs serait vraiment risible si elle ne faisait pas mal au cœur; ils ne connaissent pas les premiers éléments de la langue qu'ils doivent enseigner à leurs élèves; ils n'ont pas l'idée des premières notions du calcul décimal; je ne parle pas même du système métrique, ils n'en connaissent pas même le nom. Une école tenue par ces gens-là est un spectacle de désolation pour un ami de l'instruction primaire.

De là l'insouciance des parents indigents pour envoyer leurs enfants aux écoles communales, lorsqu'ils s'aperçoivent qu'il faut un si long espace de temps pour apprendre des connaissances que tant de gouvernements ont reconnues utiles à tous les hommes.

